

Comment y aller ?

Comment ça marche ?

Une carte d'accès est à demander sur le site <https://pays-salonais.ampmetropole.fr/>
Joindre un justificatif de domicile.

Adresse

Les particuliers ont accès à l'ensemble des 8 déchèteries.
Les professionnels devront se rendre à la déchèterie dont leur siège social est rattaché.

La Fare les Oliviers

CD19 - La Vautubière
43.568431, 5.219886

Lamanon

Route de la Provence, près du passage à niveau
43.702868, 5.091488

Mallemort

Le Pont de la Tour,
43.715352, 5.216526

Pélissanne

Route d'Eguilles
43.620094, 5.159645

Rognac

RD20f Quartier les Foutades
43.505060, 5.207448

Saint-Chamas

Zone d'Activités les Plaines Sud
43.543978, 5.052154

Salon

Les Milanis, Route de Marseille
43.612294, 5.097506

Salon II

Route départementale 113, 1961,
Avenue Luc Alabouvette (coté rond-point du Merle)
43.641579, 5.023408
(Ouverture 2^{ème} semestre 2022)

Horaires d'été du 1^{er} avril au 31 octobre - Fermée : 1^{er} mai.

ÉTÉ	Lundi	Fermée	Fermée
	Du mardi au samedi	8h - 12h	14h - 18h
	Dimanche	8h30 - 12h	14h - 17h
	Jours fériés	8h30 - 12h	

Horaires d'hiver du 1^{er} novembre au 31 mars - Fermée : les 25 décembre, 1^{er} janvier.

HIVER	Lundi	Fermée	Fermée
	Du mardi au samedi	8h30 - 12h	13h30 - 17h30
	Dimanche	8h30 - 12h	14h - 17h
	Jours fériés	8h30 - 12h	

L'accueil des professionnels se fait selon ces horaires du mardi au vendredi uniquement
Les déchèteries sont fermées au public le lundi

Plus d'infos

04 90 44 77 90

dechets.payssalonais@ampmetropole.fr

La Métropole
Cadre de Vie
une marque de
MÉTROPOLIS
MARSEILLE
PROVENCE

 **LA METROPOLE**
Cadre de vie

déchèterie particuliers

CE N'EST PLUS UN VÉLO...



C'EST DÉSORMAIS...



EN DÉCHÈTERIE NOS DÉCHETS ONT UN AVENIR !

Pourquoi y aller ?

Le traitement des déchets pour lutter contre les pollutions et le gaspillage de matières premières est une préoccupation pour chacun d'entre nous.

La déchèterie permet de recycler, traiter ou stocker les déchets qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères. Triés par matière, les déchets sont orientés vers les filières les plus appropriées.

Les entreprises sont responsables des déchets qu'elles produisent. A ce titre, elles doivent assurer leur traitement vers des filières adéquates.

Néanmoins, les déchèteries du Pays Salonais acceptent certaines catégories de déchets professionnels sous conditions.

L'agent de déchèterie est là pour vous accueillir et répondre à vos questions.

Qu'est-ce que je peux déposer en déchèterie ?



Déchets Verts



Mobilier



Cartons



Huiles



Gravats



Bois



Capsules Aluminium



Ferrailles



Déchets Toxiques



Encombrants



Déchets Electriques et Electroniques



Piles Batteries



Cartouches d'encre



Pneus

Tous ces déchets seront valorisés.

Ces déchets seront traités mais ne peuvent pas être valorisés.

Tous ces déchets valorisables sont à rapporter en priorité chez les revendeurs.



PRATIQUE À VOTRE DISPOSITION :

- des points d'apport volontaire pour le tri sélectif des emballages et papiers (à proximité ou dans la déchèterie).
- Des conteneurs « Textiles » pour recycler vos vêtements, chaussures, petites maroquinerie, linges de maison.

Que deviennent ces déchets ?

Les différents matériaux sont orientés vers les filières de valorisation ou d'élimination les plus appropriées.

Recyclage / Valorisation :

- **Les déchets verts** → compost.
- **Les métaux** → nouvelles pièces : carrosseries, outils, caddies, clefs...
- **Les huiles de moteur ou végétales** → huiles.
- **Le carton** → cartons.
- **Le bois** → panneaux d'aggloméré.
- **Les gravats** → matériaux de construction, remblais.
- **Les meubles usagés** → recyclés ou valorisés.
- **Les piles, les batteries, les déchets d'équipement électriques ou électroniques, les cartouches d'encre** → filières spécialisées.
- **Les pneus** → revêtements de sols (aires de jeux), production d'énergie.

Elimination :

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection de l'environnement, l'ensemble des déchets pris en charge via les déchèteries est traité dans des sites agréés.

À retenir :

- Séparez vos déchets au préalable par type de matériaux
- **Interdits le week-end** : Véhicules assimilés à des véhicules professionnels (trafic, véhicule plateau, fourgonnette).
- Pour un dépôt en grande quantité, nécessitant par exemple plusieurs voyages ou l'utilisation de véhicules assimilés à des véhicules professionnels le week-end pour les particuliers, prévenir à l'avance le service Gestion des Déchets afin d'obtenir les accords et recevoir une dérogation.